



Contrat d'engagement « AMAP Volaille »

Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller
06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

Engagements du producteur :

- Livrer 1 fois par mois de janvier à mars, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg * 12 € pour un total de 72 euros pour les 3 mois.

Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.50 €/kg soit 75 € pour les 3 mois.

Les poulets sont pesés après abatement et plumage donc avec la tête, et sans les abats.

Le paiement anticipé est calculé sur 3 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de MARS

Je m'engage pour contrat(s) sous vide ou sans emballage

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 1,5 euros pour 3 mois

soit un total de€

Je choisis le règlement par chèque ou par virement

Dates de livraison : Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera remis à l'adhérent après signature.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif de l'AMAP

Contrat d'engagement « AMAP Volaille »



Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller
06 02 51 51 50 na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

Engagements du producteur :

- Livrer 1 fois par mois de janvier à mars, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie ...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg * 12 € pour un total de 72 euros pour les 3 mois.

Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.50 €/kg soit 75 € pour les 3 mois.

Les poulets sont pesés après abattage et plumage donc avec la tête, et sans les abats.

Le paiement anticipé est calculé sur 3 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de MARS.

Je m'engage pour contrat(s) sous vide ou sans emballage

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 5,5 euros

soit un total de€

Je choisis le règlement par chèque ou par virement

Dates de livraison : Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé **par le producteur**.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collectif de l'AMAP

.....

Contrat d'engagement « AMAP Volaille »



Anne NEY 4, bis rue de l'église 54300 Manonviller

06 02 51 51 50

na54@akeonet.com

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains sont définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Toute commande non retirée est répartie entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur

Engagements du producteur :

- Livrer 1 fois par mois de janvier à mars, des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et des méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladie ...) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site de l'association : <http://lespaniersdeleopold.fr/>.

Les paniers :

Un contrat consiste en une livraison de 1 poulet par mois pour un poids moyen de 2 kg * 12 € pour un total de 72 euros pour les 3 mois.

Pour les personnes qui souhaitent un poulet sous vide le prix est de 12.50 €/kg soit 75 € pour les 3 mois.

Les poulets sont pesés après abattage et plumage donc avec la tête, et sans les abats.

Le paiement anticipé est calculé sur 3 livraisons, la régularisation se fera lors de la livraison de MARS.

Je m'engage pour contrat(s) sous vide ou sans emballage

Je souhaite conserver les abats de la volaille (foie, gésier...), 50cts par poulet soit 5,5 euros pour l'année

soit un total de€ à régler par chèques ou virement

Je choisis le règlement par chèque ou par virement

Dates de livraison : Les dates seront indiquées par mail le mois de la livraison et affichées lors des distributions.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce bulletin sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le.....

Nom et Signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collectif de l'AMAP

.....